

Le 28 janvier 2010

**PROCÈS-VERBAL** d'une session extraordinaire du conseil, tenue au centre communautaire, le 28 janvier 2010 à 19:40 heures.

**PRÉSENTS :**

Madame Manon Trudel, mairesse

Monsieur Yves Charlebois, conseiller  
Madame Penny Boulianne, conseillère  
Monsieur André Lavigne, conseiller  
Madame Marlène Lapointe, conseillère  
Madame Isabel Boulay, conseillère  
Madame Valérie Kirkman, conseillère

**AUSSI PRÉSENT :** Monsieur Georges Robitaille, directeur général

\*\*\*\*\*

**Mot de la mairesse**

La mairesse explique les raisons pour lesquelles elle désire proposer une seconde assemblée extraordinaire, tous les membres du conseil sont présents et acceptent de siéger sur une deuxième assemblée extraordinaire à 19h40.

**2010-01-037 OUVERTURE DE LA SESSION**

Il est PROPOSÉ par madame Marlène Lapointe  
APPUYÉ par madame Valerie Kirkman

et RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'ouverture de la session extraordinaire du conseil du 28 janvier 2010 à 19:40 heures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2010-01-038 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par madame Marlène Lapointe  
APPUYÉ par madame Valerie Kirkman

et RÉSOLU

D'ACCEPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2010-01-039 MANDAT À LA FIRME GOUDREAU POIRIER INC. POUR ASSISTER LE CONSEIL MUNICIPAL DANS L'ADOPTION DU BUDGET 2010**

Il est PROPOSÉ par monsieur Yves Charlebois  
APPUYÉ par madame Marlène Lapointe

et RÉSOLU

DE MANDATER la firme Goudreau Poirier Inc. pour assister le conseil municipal dans l'adoption du budget 2010.

Le votre est demandé, tous les conseillers ont voté pour la résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le 28 janvier 2010

**2010-01-040** **MANDAT À L'ÉVALUATEUR «LEROUX, BEAUDRY, PICARD ET ASSOCIÉS»  
POUR INSCRIPTION AU RÔLE DES UNITÉS D'ÉVALUATION FAISANT  
PARTIE DE L'ENSEMBLE DES CATÉGORIES ET EN PARTICULIER LA  
CATÉGORIE DES TERRAINS VAGUES DESSERVIS ET LA CATÉGORIE  
INDUSTRIELLE**

*CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 57.1.1 de la loi sur la Fiscalité municipale, la municipalité doit adopter une résolution pour identifier chaque unité d'évaluation qui appartient aux catégories suivantes :*

- Immeubles résidentiels de 5 logements ou moins
- Immeubles résidentiels de 6 logements et plus
- Immeubles non résidentiels (commerces, services et autres)
- Immeubles industriels
- Terrains vagues desservis

*Il est par conséquent PROPOSÉ par madame Isabel Boulay  
APPUYÉ par madame Valerie Kirkman*

*et RÉSOLU*

*DE MANDATER la firme Leroux, Beaudry, Picard et Associés pour l'inscription au rôle d'évaluation 2010-2011 et 2012 les unités d'évaluation faisant partie des catégories ci-haut mentionnées au préambule pour des fins de taxation.*

*Que le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante.*

*Le vote est demandé, tous les conseillers ont voté pour la résolution.*

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**2010-01-041** **LEVÉE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 28 JANVIER 2010**

*Il est PROPOSÉ par monsieur Yves Charlebois  
APPUYÉ par madame Penny Boulianne*

*DE LEVER cette assemblée extraordinaire du 28 janvier 2010.*

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

---

*Manon Trudel  
Mairesse*

---

*Georges Robitaille  
Directeur général*